



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Trois-ans-apres-l-effondrement-du-Rana-Plaza-les-manufactures-du-Bangladesh-ne>

# Trois ans après l'effondrement du Rana Plaza, les manufactures du Bangladesh ne sont toujours pas sécuritaires (Syndicat des Metallos)

Date de mise en ligne : vendredi 21 avril 2016

- Communiqués -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**TORONTO, le 22 avril 2016 - À l'occasion du troisième anniversaire de l'effondrement du Rana Plaza, le Syndicat des Métallos et d'autres organisations syndicales canadiennes lancent un appel à l'action pour améliorer les conditions de travail des travailleurs de l'industrie textile du Bangladesh afin d'assurer leur sécurité et leur traitement équitable.**

« Il y a trop peu de progrès sur le plan des réparations de bâtiments et des mesures correctives qui ont été identifiées comme nécessaires lors des inspections des manufactures ; les usines textiles du Bangladesh ne sont toujours pas sécuritaires », a déclaré Ken Neumann, directeur national du Syndicat des Métallos.

La déclaration commune est fondée sur les conclusions d'une délégation syndicale canadienne qui s'est rendue au Bangladesh en février 2016. Cette délégation comprenait le Congrès du travail du Canada (CTC), le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), Unifor et le Syndicat des Métallos.

« J'invite les membres du Syndicat des Métallos et les militants des autres organisations syndicales à participer aux manifestations qui auront lieu le 3 mai à l'échelle mondiale pour exiger du détaillant suédois H&M qu'il respecte ses promesses et rende sécuritaires les usines de ses fournisseurs au Bangladesh », a dit M. Neumann. « Nous devons également faire pression sur les détaillants et les marques de vêtements du Canada pour les amener à faire de même. »

Lors du récent Congrès national d'orientation du Syndicat des Métallos, qui s'est déroulé à Montréal, les délégués ont adopté une résolution selon laquelle le Canada devait faire plus pour assurer les droits syndicaux, le salaire suffisant et la protection des travailleurs du Bangladesh et des autres pays où les conditions de travail sont similaires. La résolution enjoint également à exercer une plus grande pression sur les détaillants canadiens pour qu'ils assurent le respect des droits de la personne dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.

Un rapport sur les conclusions de la délégation syndicale canadienne de 2016 au Bangladesh peut être consulté sur le site Web du Syndicat des Métallos : [www.metallos.ca/rapport-syndical-2016-rana-plaza](http://www.metallos.ca/rapport-syndical-2016-rana-plaza)

La déclaration commune, Trois ans après l'effondrement du Rana Plaza, peut être consultée sur le site Web du CTC, en français et en anglais :

[congresdutravail.ca/news/news-archive/rana-plaza-les-syndicats-demandent-de-meilleurs-conditions-de-travail](http://congresdutravail.ca/news/news-archive/rana-plaza-les-syndicats-demandent-de-meilleurs-conditions-de-travail)